

LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS

TRÈS IMPORTANT TRÈS IMPORTANT TRÈS IMPORTANT

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

CETTE LISTE SE BASE SUR LES INFORMATIONS QUE LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES ONT FOURNIES VOLONTAIREMENT À TRANSPORTS CANADA ET AU REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS. **SON EXACTITUDE NE PEUT PAS ÊTRE GARANTIE.** EN OUTRE, RIEN NE GARANTIT QU'UN VÉHICULE ADMISSIBLE POURRA ÊTRE MODIFIÉ CORRECTEMENT POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES CANADIENNES. IL FAUT COMMUNIQUER AVEC LE **REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (WWW.RIV.CA)** AFIN D'OBTENIR DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROCESSUS À SUIVRE QUANT À L'IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS AU DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS.

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LA LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS SUR INTERNET À L'ADRESSE www.tc.gc.ca/securiteroutiere

EXPLICATIONS

Veillez lire ces explications soigneusement avant d'acheter un véhicule aux États-Unis.

1. Un véhicule construit selon les normes américaines est un véhicule qui est conçu, fabriqué et certifié par le fabricant d'origine pour respecter toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis. Lorsqu'un véhicule construit selon les normes américaines figure dans la colonne ADMISSIBLES et que des modifications sont nécessaires, il se peut qu'il ne soit pas facilement modifiable. Vous devriez déterminer les coûts ainsi que l'étendue des modifications requises avant d'importer un véhicule au Canada. Les véhicules non modifiables, pour une raison ou une autre, ne doivent pas demeurer au Canada et doivent normalement être exportés. Lorsqu'il n'y a aucune information dans la présente liste concernant un modèle construit selon les normes américaines, vous devez communiquer directement avec le fabricant pour déterminer s'il est admissible ou non. Les fabricants de véhicules américains n'ont pas la responsabilité légale d'informer Transport Canada du statut concernant l'admissibilité de leurs véhicules. Lorsque les fabricants déterminent que certains modèles de véhicules sont inadmissibles pour l'importation au Canada, ils n'ont pas la responsabilité légale d'en expliquer les raisons. Certains en informent Transport Canada sur une base volontaire. Transport Canada n'est pas responsable légalement de la justesse des informations recueillies auprès des fabricants, ni des implications sur le plan de la sécurité ou des coûts reliés à l'importation de ces véhicules américains.

2. Les véhicules admissibles, sauf les motoneiges de compétition, les traîneaux de motoneige et les véhicules tout terrain, doivent être certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine. De plus, les véhicules inscrits aux sections 4 et 10 et certains véhicules de la section 5 doivent être certifiés conformes à ces normes par le fabricant de dernière étape.

Deux critères peuvent être utilisés pour démontrer la conformité : a) Une étiquette de conformité apposée sur le véhicule au moment de l'assemblage principal, ou b) Une lettre du fabricant d'origine et du fabricant de dernière étape (s'il y a lieu) contenant la même information que celle qui apparaîtrait normalement sur l'étiquette de conformité.

3. Les véhicules dont l'état d'origine a été modifié, autre que l'entretien régulier, pourraient ne pas être importables au Canada. Par exemple: fourgon transformé en autocaravane (souvent connue sous le nom d'autocaravane de classe B), fourgon dont la toiture fut surélevée et/ou dont l'habitacle intérieur a été modifié, suspension surélevée ajoutée à une camionnette ou à une voiture de tourisme, etc.

4. Certains véhicules de la section 3 - **Véhicules de tourisme**, de la section 5 **Véhicules de tourisme à usages multiples** et de la section 12 - **Camions** sont marqués des symboles suivants : (1) deux astérisques(**), ou (2) d'une flèche (>), ou (3) ([SIE]), ou (4) des deux (**>), ou (5) (**>[SIE]).

(1) Les deux astérisques (**) indiquent que des modifications devront être apportées aux pare-chocs avant que le véhicule puisse être enregistré et immatriculé. Certains véhicules sont facilement modifiables en installant les pièces canadiennes appropriées. D'autres véhicules sont difficilement modifiables et les modifications requises peuvent être complexes et dispendieuses.

(2) La flèche (>) indique que le véhicule devra être modifié pour recevoir les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant. Ces modifications pourraient aussi être complexes et dispendieuses.

(3) Les lettres [SIE] indiquent que le véhicule est soit équipé d'un système d'immobilisation électronique installé par le constructeur, mais que le véhicule est non certifié pour être conforme à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 114 ou ne dispose d'aucun système d'immobilisation électronique. **Veillez consulter la section 9 des présentes explications pour de**

**MISE À JOUR LE
2008/02/24-2008/02/27- SUJET À
CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS**

plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation.

(4) Les symboles (**>) indiquent que les pare-chocs et les ancrages devront être modifiés. Lorsque les astérisques (**) et/ou la flèche (>) sont placés à la fin d'un groupe où les modèles sont joints par une virgule(,), le mot "et" ou le signe (&), les astérisques (**) et/ou la flèche (>) s'appliquent à tous les modèles de ce groupe.

(5) Les symboles (**>[SIE]) indiquent que des modifications devront être apportées aux pare-chocs et aux ancrages des ensembles de retenues pour enfants, et certaines mesures sont nécessaires en ce qui concerne le système d'immobilisation (voir section 9 pour de plus amples détails)

5. Les sacs gonflables installés en équipement standard sur les véhicules en provenance des États-Unis doivent être fonctionnels au moment de l'inspection par le Registraire des véhicules importés.

6. Tous les véhicules admissibles, incluant tous les types de remorques, les motoneiges construites après le 1er janvier 2001 et les motocyclettes à usage restreint construites après le 1er décembre 2004 doivent porter un Numéro d'Identification de Véhicule (NIV) composé de 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115. Les motocyclettes à usage restreint fabriquées avant décembre 2004, doivent avoir un NIV entre 14 et 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115.

7. SYSTÈME DE RETENUE ACTIF et SYSTÈME DE RETENUE PASSIF: Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. Le fait que le système de protection soit actif ou passif ne sert pas à déterminer l'admissibilité des véhicules à l'importation au Canada. L'admissibilité est déterminée par la conformité à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada 210 (Ancrages de ceinture de sécurité). Lorsqu'un fabricant a déterminé que le véhicule ne respecte pas les exigences de la norme 210 au moment de sa fabrication, le véhicule ne peut être importé sous aucun prétexte. La législation canadienne ne permet pas que le système d'ancrages de ceinture de sécurité soit modifié.

8. L'attestation d'absence de rappel concernant un véhicule est obligatoire pour le programme du RVI. Le symbole (#) indique que le fabricant n'émettra pas cette attestation pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. S'il ne vous est pas possible de présenter cette attestation, le véhicule échouera automatiquement à l'inspection fédérale obligatoire, ce qui le rendra inadmissible au Canada. Veuillez contacter le fabricant du véhicule afin de vous assurer que l'attestation d'absence de rappel peut être émise.

9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES

Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et tous les véhicules à trois roues construits après le 1er septembre 2007, et dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 536 kg (10 000 lbs), sauf les véhicules de secours et les fourgons à accès en position debout, doivent être équipés d'un système d'immobilisation électronique conforme à la norme NSVAC 114.

Le système d'immobilisation électronique permet de mettre le moteur du véhicule en marche au moyen d'une clé spéciale ou d'un petit instrument électronique qui est associé au système. Ce type de système, lorsqu'il est activé, rend impossible le démarrage du véhicule sans l'utilisation de la clé autorisée, en immobilisant un ou plusieurs composants des circuits électriques du moteur, par exemple, le démarreur, le circuit d'allumage ou le circuit d'alimentation en carburant.

De nombreux fabricants qui construisent des véhicules pour le marché américain munissent certains de leurs véhicules d'un système d'immobilisation électronique conforme à la *Norme de la sécurité des véhicules automobiles canadienne - 114* (NSVAC 114). Dans certains cas, le système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114 est offert seulement en option par le fabricant. En outre, plusieurs véhicules construits pour le marché américain ne sont pas munis d'un système d'immobilisation électronique ou sont équipés d'un système d'immobilisation électronique non conforme à la norme NSVAC 114.

Trois situations sont donc possibles en fonction du type de système d'immobilisation :

1 . Système d'immobilisation électronique d'origine conforme à la norme NSVAC 114

Les véhicules équipés de tels systèmes n'ont pas besoin d'inspection ou de modifications spéciales. Ils sont répertoriés comme étant admissibles.

2 . Système d'immobilisation électronique d'origine, mais non conforme à la norme NSVAC 114

Ces véhicules qui ne sont pas conformes à la norme NSVAC 114, sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Pour les véhicules munis d'un système d'immobilisation électronique, il faudra confirmer la présence du système au moment de l'inspection du RVI, de l'une des façons suivantes :

- Présentation de l'entente d'achat du véhicule dûment rempli montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.

- Présentation de l'autocollant apposé sur le véhicule (Monroney label) montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.

MISE À JOUR LE
~~2008/02/24~~ 2008/02/27 - SUJET À

**CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS**

- Une lettre du constructeur montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Autre type d'information affichée sur le véhicule ou sur la clé de contact permettant de bien identifier un tel système.

3 . Absence de système d'immobilisation

Ces véhicules sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Ces véhicules devront être munis d'un système d'immobilisation qui est conforme à la norme nationale du Canada CAN/ULC-S338-98, intitulée Norme sur les systèmes et les appareillages de prévention du vol de véhicules automobiles : immobilisation électronique (mai 1998) et publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada, avant leur présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Au moment de l'inspection fédérale obligatoire à l'un des centres d'inspection du RIV, l'importateur doit présenter la facture originale (et en remettre une copie au RIV) confirmant l'installation d'un système électronique d'immobilisation conforme à CAN/ULC-S338-98, tel que mentionné ci-haut. La facture doit clairement faire mention, du nom et de l'adresse de l'installateur du système, de la date d'installation, de la conformité du système à CAN/ULC-S338-98 et du numéro d'identification du véhicule (NIV).

Les importateurs devraient prendre connaissance des points suivants **avant** d'acheter un véhicule aux États-Unis :

- Il n'existe aucune garantie qu'un système d'immobilisation du marché secondaire peut être installé sur le véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut avoir une influence sur la garantie du véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut influencer la performance de certains éléments de l'équipement de sécurité du véhicule,
 - Les installateurs certifiés de systèmes d'immobilisation du marché secondaire conformes à la norme CAN/ULC-S338-98 pourraient ne pas être disponibles dans votre localité,
 - Les modifications pourraient être coûteuses.
- L'importateur s'engage dans le processus d'importation à ses propres risques et Transports Canada n'assume aucune responsabilité.

Transports Canada n'appuie aucune marque de systèmes d'immobilisation électroniques ni aucun installateur. Pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation et les installateurs, vous pouvez contacter le Vehicle Security Installation Bureau (VSIB) (<http://www.vsib.ca/index.html>) ou le Bureau d'assurance du Canada (<http://ibc.ca/>). D'autres organisations peuvent également fournir des renseignements.

10. Attention : Les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, fabriquées après le 1er septembre 2007.

Toutes les remorques fabriquées à partir du 1er septembre 2007 et importées au Canada, doivent être munies d'un dispositif de protection conforme à la norme NSVAC 223 "Dispositifs de protection arrière".

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception : a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire; b) des remorques à châssis surbaissé; et c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. Avant d'acheter ou d'importer une telle remorque, nous vous prions de vérifier son admissibilité en consultant la section 11 de ce document.

TABLE DES MATIERES

SECTION (1)	REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS
SECTION (2)	GÉNÉRAL
SECTION (3)	VOITURES DE TOURISME
SECTION (4)	LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES SECTION
(5.1)	AUTOCARAVANES CLASSE A ET CLASSE C SECTION
(5.2)	AUTOCARVANES CLASSE B
SECTION (5.3)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (dont les fourgonnettes et mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)
SECTION (5.4)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)
SECTION (5.5)	VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
SECTION (5.6)	FOURGONNETTES DE VOYAGE
SECTION (6)	AUTOBUS
SECTION (7)	AUTOBUS SCOLAIRES
SECTION (8)	MOTOCYCLETTES
SECTION (9)	MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT
SECTION (10)	VÉHICULES AMBULANCIERS
SECTION (11)	REMORQUES

SECTION (12)	CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007	
SECTION (13)	MOTONEIGES	5
SECTION (14)	VÉHICULES À BASSE VITESSE	
SECTION (15)	VÉHICULES ENDOMMAGÉS	
	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES	
	SECTION 1 - REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS	6

Le 12 avril 1995, une nouvelle Loi sur la sécurité automobile et un nouveau Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles furent proclamés. Cette nouvelle loi permet l'importation au Canada de véhicules construits et certifiés selon les lois américaines, pour la vente sur le marché américain, pourvu qu'à la date de fabrication ces véhicules aient été conformes à certaines normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) telle la norme NSVAC 210 sur l'ancrage des ceintures de sécurité. La nouvelle législation permet aussi certaines modifications aux véhicules importés (pare-chocs, ancrage pour les systèmes de retenue pour enfants, phares de jour, ajout de certaines étiquettes). Afin de contrôler l'importation des véhicules achetés sur le marché de détail aux États-Unis, Transports Canada a retenu les services d'une compagnie appelée Registraire des véhicules importés. Son rôle est d'établir et d'opérer un système d'inspection et de vérification de la conformité de ces véhicules importés. Ce système constitue un processus fédéral étroitement contrôlé veillant à ce que les véhicules construits selon les normes des États-Unis soient enregistrés, inspectés et vérifiés dans le but d'assurer leur conformité aux normes de sécurité fédérales canadiennes avant leur immatriculation par les provinces et les territoires canadiens.

Ce programme comporte certains avantages pour les Canadiens:

- ** une assurance quant à la sécurité des véhicules importés sur les routes canadiennes,
- ** la possibilité d'effectuer certaines modifications sur les pare-chocs, les phares de jour, les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfants, et l'ajout de certaines étiquettes après l'entrée du véhicule au Canada,
- ** l'établissement d'un système d'aide aux importateurs, incluant un service téléphonique bilingue sans frais (1-888-848-8240) ** l'établissement d'une banque de données complète et précise couvrant les véhicules importés ** un système qui facilite l'application des règlements par Transports Canada ** un système qui permet aux provinces et territoires de s'assurer de la conformité des véhicules aux normes de sécurité canadiennes avant leur immatriculation au Canada.

Lors de la présentation du véhicule à la frontière il faudra fournir le titre de propriété ("Title"), les documents relatifs à son achat ainsi qu'un permis de conduire valable ou un passeport. On doit aussi fournir une preuve (étiquette de conformité ou lettre du fabricant) indiquant qu'au moment de sa fabrication le véhicule était conforme aux normes fédérales américaines de sécurité des véhicules automobiles. L'importateur doit être en mesure d'acquitter les frais associés au Registraire des véhicules importés, les droits de douanes et les taxes applicables - les cartes Visa, Mastercard, les chèques certifiés ou les mandats sont acceptés. Lors de l'inspection du véhicule par un agent du Registraire des véhicules importés vous devrez être en mesure de prouver que le véhicule ne fait l'objet d'aucun rappel aux États-Unis ou que le rappel a été effectué aux États-Unis.

Les frais payables au Registraire des véhicules importés sont de 195\$ (plus TPS) aux points d'entrée désignés et non-désignés, dans toutes les provinces sauf au Québec où les frais s'élèvent à 195\$ (plus TPS et TVQ). La liste des points d'entrée désignés se trouve au bas de la présente page. L'importateur doit assumer les frais liés aux modifications qui pourraient être nécessaires sur le véhicule. Des frais additionnels sont aussi imputables si le véhicule ne peut être présenté pour inspection à l'intérieur de la période prescrite de 45 jours suivant la date d'importation.

BUREAUX DÉSIGNÉS DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Bathurst (N.-B.) (201)

B.) (213)

(N.-B.) (219)

RÉGION DU QUÉBEC

Armstrong (Qc) (329)

Lacolle (Qc) (351)

Rock Island (Qc) (314)

St-Armand-Philipsburg (Qc) (328)

RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

Cornwall (Ont.) (409) Clair (N.-B.) (216)

Fort Frances (Ont.) (478) Edmundston (N.-

Lansdowne (Ont.) (456) Gillespie Portage

Pigeon River (Ont.) (475) Grand Falls (N.-

B.) (217)
(218)
(212)

Stanhope (Qc) (354)
Sault-Sainte-Marie (Ont.) (441)

Prescott (Ont.) (439) St. Léonard (N.-B.)
St. Stephen (N.-B.) (0-211) Woodstock (N.-B.)

RÉGION DU SUD DE L'ONTARIO

Fort Érié (Ont.) (410)
(pont de Queenston) (Ont.) (427)
(440)

Ambassador (453)

RÉGION DES PRAIRIES

Boissevain (Man.) (507)
Emerson (Man.) (502)
Sprague (Man.) (505)
Climax (Sask.) (619)
North Portal (Sask.) (602) tunnel de Windsor (452)
Coutts (Alb.) (705)

RÉGION DU PACIFIQUE

Huntington (C.-B.) (817) Niagara Falls
Kingsgate (C.-B.) (818) Sarnia (Ont.)
Osoyoos (C.-B.) (819) Windsor (Ont.)
Pacific Highway (C.-B.) (813) pont
Regway (Sask.) (607)

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

7

SECTION 2 - GÉNÉRAL

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
Tous les véhicules de 15 ANS ET PLUS (sauf les autobus)	Tous sont admissibles. Voir notes.		L'importateur doit démontrer que le véhicule a quinze QUINZE (15) ans ou plus d'après le mois et l'année de fabrication.
Autobus fabriqués AVANT le 1er janvier 1971	Tous sont admissibles. Voir notes.		L'importateur doit démontrer que l'autobus a été fabriqué avant le 1er janvier 1971.
Autobus fabriqués APRÈS le 1er janvier 1971	Voir Notes.	Voir Notes.	Voir Section 6 - Autobus et Section 7 - Autobus scolaires
Camionnettes et chariots d'information à TC dépanneur, remorques l'admissibilité des véhicules importés après le	Toutes les remorques et tous les camions fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 sont admissibles.	Tous les véhicules ayant subi des réparations le 1er septembre 2007, si vous	See explanations sections. camions, VOLVO: Volvo Canada n'a pas fourni modifications autres concernant 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier
(incluant les remorques comprimés, les	liées à l'usure normale des remorques dont le PNBV est de moins de 4536 kg sont admissibles. demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation. etc.), de MOINS DE MERCEDES-BENZ: Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Les détails l'admissibilité des véhicules Mercedes-disponibles à l'adresse Internet suivante: QUINZE (15) ANS. et qui furent fabriquées APRES le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la section 11.	desirez importer un véhicule du véhicule, sont	Volvo certifié aux normes avec freins à air américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier est admissible pour l'importation, et pour déchiqueteurs mobiles, Pour les PNBV est de plus de 4536 kg
remorques dont le	www.mercedes-benz.ca/admissibilite	Tous les camions dont le PNBV est de plus de 4536 kg	GENERAL MOTORS: GM nous a avisé demande d'une lettre de rappel, vous devez communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services Pour les camions dont le de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du PNBV est de moins de 4536 Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada. kg et qui furent fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la section 12.
	VOLVO: Voir notes. MERCEDES-BENZ: Voir notes.		
	GENERAL MOTORS: Pour les lettres de rappel, voir la colonne des notes		

Véhicules utilitaires
Fourgonnette
modifiés pour les personnes handicapées

Voir Notes.
véhicules. Veuillez lire la section 5 soigneusement.

Il y a de nombreuses restrictions à ces types de **sportifs**,
de Voyage, Fourgonnette de Conversion et Véhicules

Véhicules automobiles

Aucun n'est admissible.

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

8

SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
prêt-à-monter (kit cars) de MOINS DE QUINZE (15) ANS (assemblés ou non assemblés)			
Véhicules de exclusivement à Compétition	Tous les modèles la compétition en circuit fermé. Pour être exemptés du programme RVI, ces véhicules doivent:		Les véhicules de course sont destinés (1) porter une étiquette apposée par le constructeur déclarant, dans les deux langues officielles, qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé, ou (2) être accompagnés d'une déclaration signée indiquant clairement qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Cette déclaration DOIT provenir d'un organisme de réglementation de la compétition automobile tel que FIA, AMA, CART, etc.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME

MODÈLES 1992 ET PLUS RÉCENTS

(Voir la section 2 (général) pour les véhicules âgés de quinze (15) ans ou plus, tel que déterminé par la mois et l'année de sa fabrication)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACURA			VOIR HONDA
ALFA ROMEO	1992 À 1994 Spider 1994 ET 1995 164LS été 1994 ET 1995 164 Sportiva	Tous les autres modèles de véhicules sont inadmissibles.	Voir les explications générales sur la page couverture. Aucune voiture Alfa Romeo n'a construite pour les États-Unis après 1995.
ASTON MARTIN couverture.	1992 À 2008 Tous les modèles		Voir les explications générales sur la page Veuillez contacter un concessionnaire Aston Martin du Canada pour déterminer les coûts exacts des modifications. Toutes les modifications doivent être effectuées par un concessionnaire Aston Martin autorisé.
AUDI	AUDI 1992 80, 80 Quattro> 1992 À 1994 V8 Quattro>	1992 À 1994 100CS Quattro Familiare 1994 100S Familiare 1995 S6 Familiare,	Voir les explications générales sur la page couverture. 2000 TT : l'ancrage pour siège d'enfant doit

1992 À 1994 100, 100S, 100CS
 Quattro>
 1992 À 1994 S4 Quattro Sedan>
 ET 1994 90S, 90CS, 90CS
 Quattro>
 1995 90, 90 Sport>
 1995 A6 Quattro Familiale>
 1995 S6 Quattro Sedan>

Familiale Quattro être modifié. VW a indiqué qu'il faut changer le
 1995 À 1997 A6 Familiale dossier du siège. L'importateur devrait vérifier
 1996 ET 1997 A6 familiale avec VW de l'Amérique. Avant d'apporter le 1993
 Quattro véhicule au Canada. Les modifications
 1998 À 2001 A4 Familiale peuvent s'avérer dispendieuses.
 et Familiale Quattro
 2000 À 2008 A6 Sedan
 avec moteur V-8 4.2L

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
 INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
 PRÉAVIS.**

9

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1996 À 2000 A4 Sedan, A4 Sedan Quattro> 1996 À 2000 A6 Sedan, A6 Sedan A6 Sedan Quattro 1997 À 2000 A8> A6 Familiale, Familiale Quattro> 2004 À 2006 S4 Cabriolet 2000 TT Coupé (voir notes)**> À 2006 TT Coupé** 2001 À 2006 Roadster** TT Coupé** 2008 TT Roadster** 2007 ET 2008 S4 Cabriolet S4 Sedan, fabriqué après novembre 2004 et dont le 4ième caractère du NIV est soit G ou U 2005 S4 Familiale, fabriquée après 2004 et dont le 4ième NIV est soit G ou U 2006 À 2008 S4 Sedan et Familiale 2007 ET 2008 RS4 Sedan** R8** 1992 À 2008 Tous les autres modèles l'exception de ceux figurant dans la colonne des inadmissibles	2000 À 2002 S4 2002 À 2004 S6 Familiale 2003 RS6 Quattro> 2004 avec moteur V8 4.2L 1998 2004 À 2006 S4 Cabriolet 2000 TT avec moteur V8 4.2L 2001 2004 ET 2005 S4 Sedan et Familiale fabriquée 2008 jusqu'en novembre 2004 avec 4ième caractère du NIV étant soit P ou X. 2005 2007 ET 2008 S6 Sedan. Le véhicule ne peut être modifié pour être conforme à NSVAC 215 novembre (pare-chocs). caractère du 2008 RS4 Décapotable. Le véhicule ne peut pas être modifié afin d'être 2008 conforme à NSVAC 215 (pare-chocs). de voitures, à	
BENTLEY	2004 À 2007 Continental GT** 2006 ET 2007 Continental Flying Spur** 2007 Bentley Continental GTC** un 1992 À 2008 Tous les autres modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture. Veuillez entrer en contact avec concessionnaire Bentley du Canada pour déterminer les coûts exacts des modifications. Bentley exige que toutes les modifications soient effectuées par un concessionnaire canadien Bentley autorisé.
BMW	Voir notes.	1994 ET 1995 850 CSI 1995 M3	Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.

BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

10

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.
			Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises:
			- Modèle - Année du modèle - Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères)
			Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.
CHRYSLER	1996 Viper coupé avec deux sacs gonflables	1994 ET 1995 Lebaron Sedan	Voir les explications générales sur la page couverture. EAGLE/JEEP 2003 Neon SRT 4**
PLYMOUTH/DODGE/	1992 Monaco 2004 À 2008 Crossfire** 1992 À 2008 Toutes les autres voitures de la compagnie Chrysler Corporation Sundance si équipé d'un système de retenue passif des celles qui figurent dans la colonne	1992 Premier 1994 ET 1995 Shadow / Sundance si équipé d'un système de retenue passif des inadmissibles (voir notes)	Des trousse de quincaillerie pour l'ancrage des sièges pour enfants sont disponibles chez tous les concessionnaires Chrysler. sauf 1994 ET 1995
DAEWOO	1998 À 2002 Tous les modèles		
DAIHATSU		Toutes les voitures Daihatsu sont inadmissibles.	
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FERRARI # (voir	2000 À 2007 360 Modena aussi connue comme étant 360 Coupé 2000 À 2007 360 Modena F1 aussi connue comme étant 360 Coupé F1 2000 À 2007 360 Spider 2000 À 2007 360 Spider F1 Stradale Challenge effectuées par un 2000 À 2007 575 M Maranello aussi connue comme étant 550 Evolution 2000 À 2007 575 M Maranello F1 aussi connue comme étant 550 Evolution F1	1992 À 2008 Tous les autres modèles sont inadmissibles. connue comme étant 360 Spider contact avec un concessionnaire Ferrari du Canada pour déterminer les coûts exacts des modifications et exige que toutes les modifications soient effectuées par un concessionnaire Ferrari autorisé. 2000 À 2007 360 Challenge 2000 À 2007 360 Superamerica	Voir les explications générales sur la page notes couverture. demande à tous les importateurs d'entrer en contact avec un concessionnaire Ferrari autorisé. connue Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Ferrari/Maserati d'Amérique

l'exception des véhicules qui figurent

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

12

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	dans la colonne des inadmissibles. 2008 : Tous les autres modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, à l'exception de ceux figurants inadmissibles. (notes) rappel, voir la colonne des notes		Les véhicules suivants sont admissibles mais les glissières des sièges devront être remplacées par des pièces canadiennes. 1994 Regal sedan dans la colonne des 1994 Cutlass Supreme sedan [SIE] (voir 1994 Grand Prix sedan Pour les lettres de Voir les explications générales sur la page couverture. General Motors exige que pour faire la demande d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe Vehicule Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
GEO	1997 et modèles précédents de Metro 1993 À 1996 Prizm 1992 ET 1993 Storm modèles	Toutes les autres voitures Geo sont inadmissibles.	Voir les explications générales sur la page couverture. Les voitures de tourisme GEO ont été discontinuées après le modèle 1997. VOIR 1997 Tous les autres GENERAL MOTORS POUR LES MODÈLES 1998 ET PLUS RÉCENTS. Les véhicules équipés d'un système de retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancrage des ceintures de sécurité. Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte.
HONDA / ACURA	1992 À 2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
HYUNDAI	1992 À 2006 Tous les modèles 1997 SONATA (voir notes)** 2007 ET 2008 Tous les modèles rappel R19 de fabriqués AVANT le 1er septembre (renforcement des 2007 norme 2007 ET 2008 Tous les modèles admissible à fabriqués APRÈS le 1er septembre effectué. 2007. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. La Sonata 1997 nécessite un Hyundai Auto Canada phares) pour être conforme à la NSVAC 215. Le véhicule sera condition que ce rappel soit [SIE]: Voir la section des
ISUZU	1992 ET 1993 Impulse 1992 ET 1993 Stylus	Toutes les autres voitures Isuzu ne fabrique plus de voitures depuis Isuzu sont inadmissibles. 1993.	Voir la section des explications générales.
JAGUAR	1992 À 2008 Tous les modèles. (VOIR NOTES)		Voir la section des explications générales. Veuillez contacter un concessionnaire Jaguar Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Toutes les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Jaguar Canada autorisé. Lorsque les modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Jaguar local vous remettra une lettre officielle d'admissibilité et de rappel de Jaguar Canada. Une liste des

concessionnaires Jaguar est disponible à l'adresse suivante:
http://www.jaguar.ca/ca/en/jaguar_ownership/

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

13

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			locate_dealer/Locate_A_Dealer.htm
KIA	2000 Sephia> 2001 Sephia 2002 À 2006 Spectra 2001 À 2006 Rio 2001 À 2006 Optima & Magentis 2004 ET 2006 Amanti 3.5L 2007 ET 2008 Amanti 3.8 L 2007 ET 2008 Rondo, si fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Rio, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Spectra, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Magentis / Optima, si fabriquées après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)	Toutes les autres voitures Kia sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
LEXUS			VOIR TOYOTA
London Taxis North sur la page America Inc.(LTNA)	2006 (jusqu'à août 2006) et tous les	Tous les autres modèles	Voir les explications générales
	américain.	modèles précédents fabriqués pour le	couverture. marché
LOTUS	1993 Esprit Turbo ** 1994 ET 1995 Esprit S4 1995 Esprit S4S 1997 À 2004 Esprit V8	Toutes les autres voitures Lotus sont inadmissibles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MASERATI	2002 À 2004 Coupé, Coupé F1, Spyder & Spyder F1 coûts 2005 ET 2006 Coupé, Coupé F1, Spyder, Spyder F1, Gransport & Maserati. 2007 ET 2008 Tous les modèles page couverture.	Toutes les autres voitures Maserati sont inadmissibles.	Veillez contacter un concessionnaire Maserati pour déterminer la nature et les modifications. TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un concessionnaire Quattroporte F1
			Voir les explications générales sur la
MAZDA	1992 À 1996 RX-7** 1992 À 1997 MX-5 (Miata)** 1999 À 2008 MX-5 (Miata)** 1992 À 1996 MX-3 (Precidia)** Millenia> 1992 À 2008 Toutes les autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles	1992 626 1992 À 1994 323 4 portes 1992 À 1994 Protégé 4 portes 1995 À 2000	Voir la section des explications générales.
MERCEDES-BENZ	VOIR NOTES	VOIR NOTES	Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite
MERCURY			VOIR FORD
MINI	Voir notes.	2005 Cooper s avec John Cooper works GP kit	Voir la section des explications générales.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	(voir notes) 2008 Versa 2008 Altima 2 portes avec 2008 Infiniti G37 2008 Infiniti Q45 2008 Sentra (sauf la Sentra SER)	2008 Altima 4 portes Sedan. Le véhicule ne peut pas être modifié afin la norme NSVAC 215 2008 Infiniti M35 / M45	[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9. 2008 Infiniti G35 de devenir conforme (pare-chocs).
PEUGEOT inadmissibles		Tous les modèles sont	Voir la section des explications générales.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
PORSCHE	1992 À 1996 Tous les modèles 1997 ET 1998 Boxster 1997 ET 1998 911 2007 Tous les modèles notes)** notes)** notes)**> 2008 911 Carrera Décapotable (voir à absorber les 2008 911 Carrera 4 (voir 505 775 00) qui 2008 911 Carrera 4 Décapotable (voir notes)** notes)**> 2008 911 Carrera S Décapotable (voir 2008 911 Carrera 4S (voir 911 Carrera 4S Décapotable (voir Toutefois, les ancrages 2008 911 Targa 4 (voir tapis et ne sont donc pas 2008 911 Targa 4S (voir être coupé afin de 2008 911 Turbo (voir plus, les étiquettes 2008 911 Turbo Décapotable (voir revêtement. notes)**> 2008 911 GT2 (voir notes)**> -2008 911 GT3 (voir notes)**> notes)**> 2008 911 GT3 RS (voir	1997 ET 1998 Toutes les autres voitures Porsche sont inadmissibles modèles variés 911) ne sont pas conformes à la norme NSVAC 215 (pare-chocs). Afin de rendre ces véhicules conformes à la norme 2008 911 Carrera (voir NSVAC notes)** 996 505 019 01) et les deux coussins notes)** impacts notes)** remplacés par les pièces canadiennes 2008 911 Carrera S (voir suivantes: notes)** # 996 505 775 01). notes)** DE notes)** Décapotables sont équipés des courroies notes)** sont notes)** visibles. notes)** libérer notes)** notes)**	Voir la section des explications générales. 2008 PARE-CHOC: Tous les modèles de voitures de tourisme (Boxster, Cayman, 1999 À 2008 Boxster, Boxster S (voir avec la norme NSVAC 215 (pare-chocs). Afin de rendre ces véhicules conformes à la norme 2008 911 Carrera (voir NSVAC -215, les deux tuyaux d'impact (pièce # complémentaires servant supportent le pare-chocs arrière, doivent être d'attache requises. -recouverts d'un -Le tapis devra -les ancrages. De notes)**
RENAULT		Tous les modèles	Voir la section des explications générales.
ROLLS ROYCE	1993 À 1995 Silver spur II MPV touring 1992 À 2008 Tous les autres modèles.		See explanations on cover page. limousine>
SAAB	1992 À 2007 Tous les modèles. 2008 9-3 et 9-5		Voir la section des explications générales.
SATURN			VOIR GENERAL MOTORS
STERLING		TOUTES LES VOITURES STERLING SONT INADMISSIBLES	Voir la section des explications générales.
SUBARU	1992 À 1996 Justy 1992 À 1996 Legacy 1992 À 1994 Loyale 1992 À 1996 SVX #9. 1993 À 1996 Impreza 1999 Impreza RS (2 Portes)**	1992 À 1996 Toutes les autres voitures Subaru sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

16

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2000 ET 2001 Impreza RS (2 & 4		

septembre 2007. [SIE] (voir notes) 1992 À 2008 Toutes les autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles

VOLVO VOIR NOTES
 contacter un établissement concessionnaire

Volvo Canada demande aux importateurs de

Volvo Canada pour déterminer la nature et les coûts des modifications et exige que TOUTES les modifications SOIENT effectuées par un concessionnaire Volvo Canada.
 IMPORTANT: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VOITURES DE TOURISME QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE, SONT INADMISSIBLES.

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACCUBUILT INC.	2000 À 2009 Limousines sur Cadillac DES avec une extension de 6" Voir les d'empattement. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres modèles	

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

18

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AHA AUTOMOTIVE	1994 À 2006 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement)Maximum: 120" Voir les DESIGN modèles sur la page couverture.	Tous les autres extension explications générales	
AMERICAN CUSTOMS	1993 À 2000 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement)	Tous les autres modèles	Voir les explications générales la page
COACHWORKS INC.,	1996 À 2000 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement).Maximum: 120" sur extension.		
AMERICAN LIMOUSINE MANUFACTURING INC.	couverture.		

CCE INC., EUREKA	1992 À 1997 Corbillards sur Cadillac et Lincoln Voir les COACH , sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement). explications COLLINS extension	Tous les autres 1992 À 1997 Limousines modèles Maximum: 100"	générales sur la page
PROFESSIONAL CARS, MILLER METEOR	couverture.		
CLASSIC	1994 À 2001 Limousines sur Cadillac Maximum: 130" extension. Voir les LIMOUSINES sur Lincoln (4 portes seulement). Maximum: 120" explications extension. 2002 Limousines sur Cadillac, maximum: 100" extension couverture.	Tous les autres 1994 À 2001 Limousines modèles générales sur	la page
DABRYAN COACH	1993 À 2009 Limousines sur Cadillac, maximum: 130" extension (4 portes Voir les BUILDERS modèles 1993 À 2009 Limousines sur Lincoln (4 et 6 portes). Maximum: 120" la page 2002 À 2005 Limousines sur Ford excursion. Maximum: 140" extension. 2004 À 2008 Limousines sur Lincoln Naviagtor. Maximum: 140" extension. 2007 ET 2008 Ford E250 camionnette de luxe (Pas d'extension) 2007 ET 2008 Ford Expédition Maximum 140" d'extension	Tous les autres seulement). explications INC. générales sur extension.	couverture.
EAGLE COACH COMPANY	1992 À 2006 Corbillards sur Cadillac et Lincoln. Maximum: 36" extension d'empattement 2003 et plus récents de corbillards GM Venture / Uplander / Pontiac SV6 / générales sur Saturn Relay et Buick Terraaza, 10" prolongation du corps arrière.	Tous les autres modèles	Voir les explications g l
EXECUTIVE COACH	1994 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension 1997 À 2005 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension 2002 À 2005 Limousines sur Ford Excursion. Maximum: 120" extension ou d'empattement. Navigator et Expeditions. Maximum 140" extension Lincoln Town Cars. Maximum 120" extension	Tous les autres modèles générales sur 140" extension la page 2008 Limousines sur couverture. 2008 Limousines sur	Voir les explications
FEDERAL COACH	1992 À 2005 Corbillards sur Cadillac et Lincoln. Maximum: 29" extension. 1992 À 2007 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension. couverture.	Tous les autres modèles explications 1994 À 2007 générales sur la page	Voir les
INTERNATIONAL LIMOUSINE MFG.	1995 À 2000 Limousines sur Cadillac (4 portes seulement). Maximum: 100" extension.	Tous les autres modèles	Voir les ARMOR & explications générales sur la page

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

19

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
KRYSTAL COACH	1992 À 2007 Limousines sur Lincoln (4 & 5 portes seulement). Maximum: 120" extension. 1992 À 2002 Limousines sur Cadillac (4 portes seulement). Maximum: 130" À 2005 Limousines sur Ford Excursion. Maximum: 140" extension. sur Lincoln Navigator. Maximum: 140" extension d'empattement.	Tous les autres modèles générales sur extension la page 2002 couverture. 2004 À 2008 Limousines	couverture. Voir les explications

LCW AUTOMOTIVE	1993 et modèles plus récents de limousines Lincoln. Maximum: 120" extension. 1993 et modèles plus récents de Limousines Cadillac, Maximum 130" sur extension et modèles plus récents de limousines Ford Excursion. Maximum: 120" extension. 2004 À 2007 Lincoln Navigator, Maximum: 140" d'extension	Tous les autres modèles	Voir les CORP explications générales la page 2002 couverture.
ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER	1994 À 2007 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. 2002 À 2007 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension. 2007 Lincoln Navigator, Maximum 140" extension. sur la page couverture.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales
S & S / SUPERIOR / MILLER METEOR / LCW	1992 À 1999 Corbillards sur Buick, Cadillac Deville et Lincoln. Maximum: 31" extension. 1992 À 1999 Limousines sur Cadillac et Lincoln(4 et 6 portes). Maximum: 65" extension. 1997 À 1999 Limousines sur Cadillac (4 et 6 portes). Maximum: 100" extension. 1997 À 1999 Limousines sur Lincoln(4 et 6 portes), maximum: 120" extension 1998 ET 1999 Corbillards sur Ford crown Victoria. Maximum: 17" extension.	Tous les autres modèles générales sur	Voir les EUREKA / explications la page couverture.
TIFFANY	1993 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. Voir les COACHWORKS sur Ford Excursion, maximum 140" extension explications d'empattement couverture.	Tous les autres 2002 À 2005 Limousines modèles générales sur la page	
UNITED STATES	1998 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. Voir les COACHWORKS sur Cadillac. Maximum : 130" extension. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres 2002 À 2005 Limousines modèles	

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE LIMOUSINES ET DE VÉHICULES FUNÉRAIRES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

20

SECTION 5 - AUTOCARAVANES

AUTOCARAVANES CLASSE A & CLASSE C

Note: Une autocaravane de classe "C" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autocaravane aura donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Une autocaravane de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AIRSTREAM INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
ALFA LEISURE A.	2003 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe
BARTH INC. modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
BEAVER COACHES INC. modèles.	1992 À 2001 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
BLUE BIRD BODY CIE.(BLUE BIRD CORP. WANDERLODGE)	Tous les modèles. la page couverture.		Voir les explications générales sur
BRUCE COACH INC. modèles	1997 et modèles plus récents. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur

CHAMPION MOTOR COACH INC. modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
COACHMEN INDUSTRIES INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
COBRA INDUSTRIES INC. modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
COUNTRY COACH LLC	2004 et modèles plus récents Allure récents Inspire 2007 et modèles plus récents Intrigue 2004 et modèles plus récents Magna 2004 et modèles plus récents Affinity	Tous les autres modèles. générales. 2004 et modèles plus	Voir la section des explications
CRAFT PRODUCTS INC. modèles.	1992 À 1995 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
DAMON CORP. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
DYNAMAX CORP. C.	2002 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe
FIRAN MOTOR COACH INC. modèles.	1992 À 1998 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
FLEETWOOD ENTERPRISES INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
FOREST RIVER INC. A.	1998 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

21

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2002 et modèles plus récents de classe C.		
FORETRAVEL INC. page couverture.	Tous les modèles		Voir les explications générales sur la
FOUR WINDS INTL CORP. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
GENERAL COACH UNE DIVISION DE CITAIR INC.	Tous les modèles. la page couverture.		Voir les explications générales sur
GEORGIE BOY MFG. INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE UNE FILIALE DE FIRAN CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GULF STREAM COACH INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
HOLIDAY RAMBLER	1992 et modèles plus récents Imperial classe A.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
JAYCO INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la

KIBBI, INC. modèles.	1997 et modèles plus récents. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
LIBERTY COACH page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
MALLARD COACH CIE. INC. modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
MARATHON COACH, INC. modèles.	1997 et modèles plus récents. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
MONACO COACH CORP. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
MONACO COACH CORP. FILIALE BEAVER COACH	2002 et modèles plus récents. modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur
MONACO COACH CORP. FILIALE HOLIDAY RAMBLER	1992 et modèles plus récents de classe A. 2002 et modèles plus récents de classe C.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MONACO COACH CORP. FILIALE SAFARI COACH	2002 et modèles plus récents. modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur
NATIONAL RV INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
NEWEL COACH CORP.	1999 et plus récents, Modèles Classe A	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
NEWMAR CORP. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
NRC MODIFICATIONS INC.	1998 et modèles plus récents.	Tous les autres	Voir les explications générales sur

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

22

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		modèles.	la page couverture.
ODESSA page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
REXHALL IND. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
ROCKWOOD INCORPORATED modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
ROYAL COACH PAR MONACO INC. modèles.	Tous les modèles classe A. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
R-VISION, INC. A	2000 et plus récents, modèles modèles. 2001 et plus récents, modèles classe C.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe
SAFARI MOTOR COACHES INC. modèles.	1992 À 1999 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
SHASTA INDUSTRIES INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
SPORTSCOACH CORP. OF AMERICA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la

page couverture.

THOR INDUSTRIES WEST modèles.	1992 À 1998 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
TIFFIN MOTOR HOME INC page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
TRAILWAGON INCORPORATED modèles.	Tous les modèles classe C la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
TRAVEL SUPREME, INC. A.	2001 et plus récents, modèles modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe
TRIPLE E CANADA LTD. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
VAN AMERICAN INC. modèles.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur
VANGUARD INC. châssis tronqué Ford.	2003 À 2006 Modèles classe C modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur sur
VANTARE INTL. INC. page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
WINNEBAGO INDUSTRIES INC.	1992 et plus récents (voir notes), 1992 À 1994 tous les Modèles Rialta. Et tous les modèles à l'exception des indiqués dans la colonne des inadmissibles.	modèles autos Macromini Warrior et Spirit classe C sur châssis Toyota.	Voir les explications générales sur la page couverture. autres gabarits doivent être déplacés sur les modèles Rialta.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "A" ET "C" QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

23

SECTION 5 - AUTOCARAVANES

CLASSE B

Note: Une autocaravane de classe "B" est fabriquée à partir d'une fourgonnette. FOURGONNETTE DE CAMPING - aussi connue sous le nom d'autocaravane de classe "B". Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, sièges modifiés, toilette, cuisine, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GREAT WEST VAN CONVERSIONS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la INC. page couverture.
HOME & PARK MOTORHOMES	1992 À 2007 Tous les modèles. Pour certains modèles 2007, et pour les modèles 2008 et plus récents, voir Roadtrek Motorhome Inc. (Home and Park Motorhomes porte maintenant le nom de Roadtrek Motorhomes Inc.)		Voir les explications générales sur la page couverture.
ISLANDER R.V. MANUFACTURING	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la LTD. page couverture.
KNIGHTHILL AUTOMOTIVE LTD. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
LEISURE TRAVEL VANS (1999)	1999 (mai 1999) et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la LTD. page couverture.
PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
ROADTREK MOTORHOMES INC.	2007 et tous les modèles plus		Voir la section des explications récents.

générales.

VANTAGE VANS INCORPORATED Tous les modèles.
couverture.

Voir les explications générales sur la page

WINNEGAGO INDUSTRIES INC. Les modèles Eurovan de
camping. modèles.

Tous les autres
page couverture.

Voir les explications générales sur la

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "B" QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
Fabricants étrangers	Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 (sauf ceux Blazer munis d'une	2005 Modèles GMC Jimmy et Chevrolet	Voir la section des explications générales. domestiques et MERCEDES-BENZ: Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

24

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
d'origine de véhicules qui figurent dans la des de tourisme à multiples. Ex: inadmissibles) de véhicules benz.ca/admissibilite fourgonnettes, multiples qui ont été certifiés à TC mini-fourgonnettes, conformes aux normes certains fédérales de sécurité des 4 x 4 et véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine au moment de requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du principal et qui s'avérer dispendieuses. transformations autres que des réparations normales.	colonnes des véhicules qui ont été certifiés à TC mini-fourgonnettes, conformes aux normes fédérales de sécurité des États-Unis par le fabricant d'origine au moment de requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du principal et qui s'avérer dispendieuses. transformations autres que des réparations normales.	traction à deux roues. et indique que les détails concernant l'admissibilité véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: de tourisme à usages usages BMW: Le fabricant n'a pas fourni d'information concernant l'admissibilité des véhicules BMW et demande jeeps, aux importateurs de contacter un détaillant autorisé BMW ou véhicules Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations utilitaires. concernant la nature exacte et les coûts des modifications l'assemblage d'origine au moment de requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du principal et qui s'avérer dispendieuses. transformations autres que des réparations normales. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des General Motors: Pour les États-Unis. lettres de rappel, voir la colonne des notes BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant VOLVO: Voir notes autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW MERCEDES-BENZ: Voir Canada. notes. Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises: - Modèle - Année du modèle - Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères). Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW	

ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.

VOLVO: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. Le fabricant a informé TC qu'à compter du 1er janvier 2008, si vous désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation.

GENERAL MOTORS: Le fabricant a informé TC que pour faire la demande d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

25

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

Voir section des explications générales, paragraphe #9 pour les détails.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACURA	2007 ET 2008 Tous les modèles. 2008 Tous les modèles. Voir notes.		Voir la section des explications générales. AUDI Voir la section des explications générales. BMW Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules BMW et Mini et exige que les importateurs contactent un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis. BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises: - Modèle - Année du modèle

- Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères)

Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

26

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales. fabricant
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FORD MERCURY / LINCOLN	2008 Escape 2008 Explorer Sport Trac 2008 Explorer 2008 Expedition 2008 Free Style 2008 Taurus X 2008 Edge 2008 Modèle Econoline E-150 familial si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E11), (E31) ou (S31). [SIE] (voir notes) 2008 Econoline: Tous les autres modèles si équipés du Système Anti-vol Securilock de Ford.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9.
GENERAL MOTORS / SATURN	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir générales. notes)		Voir la section des explications [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
HONDA / ACURA	2007 ET 2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
HYUNDAI	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir générales. notes)		Voir la section des explications [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
KIA	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir générales. notes)		Voir la section des explications [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
LAND ROVER	2008 Tous les modèles. (VOIR NOTES)		Voir la section des explications générales. Veuillez contacter un concessionnaire Land Rover Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Toutes les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Land Rover Canada autorisé. Lorsque les

modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Land Rover local vous remettra une lettre officielle d'admissibilité et de rappel de Land Rover Canada. Une liste des concessionnaires Land Rover est disponible à l'adresse suivante:
http://www.jaguar.ca/ca/en/jaguar_ownership/locate_dealer/Locate_A_Dealer.htm

VOIR TOYOTA

LEXUS
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

27

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
LINCOLN modèles. explications générales.	2008 Tous les modèles. Voir la section des explications générales.	Voir le section des explications générales.	MAZDA 2008 Tous les Voir la section des
		MERCEDES-BENZ	Voir notes. Voir notes. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz et a informé TC que les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite
MERCURY			VOIR FORD
MITSUBISHI	2007 ET 2008 Tous les modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
NISSAN / INFINITI	2007 ET 2008 Infiniti FX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Infiniti FX45, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Nissan Rogue, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 Murano, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 EX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 Infiniti QX56 2008 Quest 2008 Pathfinder 2008 Armada 2008 XTerra 2009 Murano [SIE]		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
PORSCHE	2008 Cayenne 2008 Cayenne S 2008 Cayenne GTS 2008 Cayenne Turbo 2008 Cayenne Turbo S		Voir la section des explications générales.
SATURN			Voir General Motors / Saturn
SUBARU fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.	2007 ET 2008 Tous les modèles Forester, si [SIE] (voir notes) #9. 2008 Tribeca 2008 Outback 2009 Tous les modèles Forester. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
SUZUKI # (voir notes)	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir		Voir la section des explications générales. notes) #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
TOYOTA / LEXUS septembre 2007. [SIE] (voir notes)	2007 ET 2008 Sequoia, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Landcruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 FJ Cruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Sienna, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 RAV4 (modèles sport et de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 RAV-4 Limited 2008 Highlander Sport 2008 Highlander HV 2008 4Runner 2008 Highlander Limited 2008 Highlander (modèle de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) LEXUS 2007 ET 2008 modèle LX570, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 GX 470 2008 RX 400h 2008 RX 350 2008 Scion XB, si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (Voir notes)	Tous les autres modèles sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. le 1er septembre 2007. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
VOLKSWAGEN	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
VOLVO	VOIR NOTES		Voir la section des explications générales. IMPORTANT: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation.
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES - Véhicules adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, siège du conducteur spécialement adapté, contrôles manuels, plate-forme d'accès, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ASSOCIATED ROLLX VAN	2004 et plus récents, Dodge Caravan/Daimler Chrysler Town et abaissé permettant l'accès aux fauteuils roulants. 2004 et plus récents Ford Econoline plancher abaissé fauteuils roulants.	Tous les autres véhicules adaptés. dernier fabricant doit démontrer la date E-250 6" ou 8", avec de l'assemblage finale du véhicule. permettant l'accès aux	Voir les explications générales sur la page couverture. Country avec plancher L'étiquette de conformité apposée par le
CREATIVE CARRIAGE INC.	1997 (1er janvier, 1997) et véhicules	Tous les autres	Voir les explications générales sur la adaptés

plus récents, fabriqués sur fourgonnettes

véhicules adaptés.

page couverture. fourgonnettes et mini-

Chrysler. Voir notes.

L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.

RICON CORPORATION

1995 (1er octobre, 1995) et véhicules générales sur la adaptés plus récents, fabriqués sur fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir notes. fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.

Tous les autres véhicules adaptés. L'étiquette de conformité apposée par le dernier

Voir les explications page couverture. mini-

THE BRAUN CORPORATION

1995 (1er octobre 1995) et véhicules générales sur la adaptés plus récents, fabriqués sur fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir notes. fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.

Tous les autres véhicules adaptés. L'étiquette de conformité apposée par le dernier

Voir les explications page couverture. mini-

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VÉHICULES MODIFIÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE

FOURGONNETTES DE VOYAGE (ou conversion) - les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur sur mesure, fenêtres panoramiques, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
928926 ONTARIO INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
CLASSIC VAN CONVERSION & ACCESSORIES	Tous les modèles. page couverture.		Voir les explications générales sur la
COACHMEN INDUSTRIES, INC. modèles.	1994 À 2007 Tous les modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la
ECLIPSE	2003 À 2007 modèles sur fourgonnette	Tous les autres	Voir les explications générales sur la

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

30

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Dodge Caravan seulement.	modèles.	page couverture.
ELK ENTERPRISES couverture.	1992 À 2007 Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
EXPLORER VAN CO. modèles.	1994 À 2007 Tous les modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la
GLAVAL CORPORATION couverture.	1992 À 2007 Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
MARK III INDUSTRIES modèles.	1995 À 2006 Tous les modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la
REGENCY CONVERSIONS modèles.	1998 et modèles plus récents. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la
STARCRAFT CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page

couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE FOURGONNETTES DE VOYAGE (OU CONVERSION) QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 6 - AUTOBUS

Un autobus de classe "c" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autobus portera donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Un autobus de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
BLUE BIRD BUS générales sur la page couverture.	Tous les modèles		Voir les explications
CABLE CAR CLASSICS, INC. les modèles.	2001 et modèles plus récents de Trolley Golden Gate. page couverture.	Tous les autres explications générales sur la	Voir
CHAMPION BUS INC. COACH)	1991 et modèles plus récents sur fourgonnette Tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu trainé). Tous les modèles sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu trainé). 1991 et modèles plus récents sur châssis Freightliner. 1996 et modèles plus récents sur châssis Spartan. 1998 à 2001 Navistar 3400 chassis. 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse. 2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200. 2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.	Tous les autres modèles. générales sur la	Voir les (CHAMPION explications MOTOR page couverture.
CHRYSLER CANADA	Autobus avec un maximum de 15 occupants. les modèles.	Tous les autres	Voir

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

31

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
COLLINS BUS les CORPORATION	Juin 1991 et modèles plus récents de Savannah, Civitran & Diplomat sur châssis Ford. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres modèles.	page couverture. Voir
CRAFTSMEN LIMOUSINE les S/N sur châssis Ford F650, maximum	2000 et modèles plus récents sur châssis Freightliner MB55 entre 24 à 30 passagers seulement. explications JMRL SALES & SERVICE, générales sur la de 24 à 30 passagers.	Tous les autres modèles. 2004 et modèles plus récents page couverture.	Voir
INC.	2004 et modèles plus récents sur châssis Freightliner XB.		
DAIMLER CHRYSLER les COMMERCIAL BUS NORTH	Setra séries 400 Mars 2002 et modèles plus récents SLF 200 et CL. explications AMERICA couverture.	Tous les autres modèles. générales sur la page	Voir
DIAMOND COACH	1995 à 2000 modèles VIP & MB 200.	Tous les autres	Voir

les CORPORATION	modèles. page couverture.	explications générales sur la	
DINA AUTOBUSES S.A.de les C.V.	1996 et plus récents, modèles Viaggio 1000 modèles. page couverture.	Tous les autres explications générales sur la	Voir
DOUBLE "K" INC. TROLLEY ENTERPRISES INC. couverture.	1997 et plus récents, modèles Trolley Bus sur châssis du Freightliner XB20RDX.	Tous les autres modèles.	Voir les pour explications générales sur la page
ELDORADO NATIONAL les KANSAS	Août 1991 et modèles plus récents de Aerotech & Hawk, Aero XT et Aerolite fabriqués sur châssis Ford. explications générales sur la 1997 et plus récents, modèles Aero Elite sur châssis Navistar. 1998 et plus récents, modèles Aerotech sur châssis Chevrolet GM T600.	Tous les autres modèles.	Voir page couverture.
ELDORADO NATIONAL	1993 et plus récents, modèles Escort "RE", pnbv 18,500 à 22,500 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 35pi. munis de freins à air, pnbv 26,500 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 37 pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE " 29pi. munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE" 32pi. Munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs sur châssis Eldorado. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-20' sur châssis Chevrolet P30, pnbv 12,300 lbs à 14,800 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-23' et 25' sur châssis GM P30, pnbv 12,300 lbs. 1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner, pnbv 16,000 lbs à 19,000 lbs. 1993 et plus récents, modèles "MST" 26 sur châssis Chevrolet P30, pnbv 16,500 lbs. 1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner	Tous les autres modèles.	Voir les CALIFORNIA explications générales sur la page couverture.
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

32

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	MB. 1993 et plus récents, modèles Squire sur châssis Oshkosh, pnbv 10,300 lbs. 1993 et modèles plus récents E-Z Rider.		
ELDORADO NATIONAL les MICHIGAN	1997 et modèles précédents de Elf sur châssis Ford. modèles. page couverture.	Tous les autres explications générales sur la	Voir
EVOBUS GMBH les STUTT GART	1996 à 2001 modèles S217 et tous les modèles 400 et S417. modèles. générales sur la page couverture.	Tous les autres explications GERMANY	Voir
FORD MOTOR COMPANY les modèles.	Autobus avec un maximum de 15 occupants. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres	Voir
FLXIBLE BUS (GRUMMAN FLXIBLE CORPORATION) sur la page couverture.	1979 à 1983 Modèles # 870.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales

GENERAL COACH OF	1995 et modèles précédents Elf (construits au Canada). 1998 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné). 1998 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 15 050 lbs (sans essieu traîné). 1998 et modèles plus récents sur châssis Freightliner. 1998 et modèles plus récents sur châssis Spartan. 1998 à 2001 tous les modèles 3400 sur châssis Navistar. 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse. 2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200. 2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.	Tous les autres modèles.	Voir les AMERICA explications générales sur la page couverture.
GENERAL MOTORS	Autobus avec un maximum de 15 occupants. GMC Newlook fabriqués au Canada. GMC Classic fabriqués au Canada. page couverture.	Tous les modèles GM RTS.	Voir les CORPORATION explications générales sur la
GOSHEN COACH CORP. simples, pnbv maximum 9,600 lbs. (sans essieu	1992 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Ford E350 à générales sur la 1992 et autobus plus récents sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 11,500 lbs (sans essieu porteur). Tous les autobus, sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14,050 lbs (sans essieu porteur). Tous les autobus, sur châssis tronqué Ford E550 à roues arrière jumelées (sans essieu porteur). 2001 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Chevrolet 3500. pnbv maximum 12,300 lbs. 1997 et autobus plus récents, sur châssis Freightliner MB55 et châssis MB45. 1997 et autobus plus récents, sur châssis GM. 1998 et autobus plus récents, sur châssis Spartan. 1999 et autobus plus récents, sur châssis Workhorse. 2001 et autobus plus récents, 3200 & 3400 sur châssis	Tous les autres modèles.	Voir les roues arrière explications porteur). page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	International Truck and Engine Corporation (Navistar).		
IC CORPORATION les pnbv 10,000lbs (4536kg) et plus.	2003 et modèles plus récents sur châssis International, avec modèles. page couverture.	Tous les autres modèles.	Voir explications générales sur la
KRYSTAL ENTERPRISES, modèles plus récents sur châssis tronqué Ford E450 et (KRYSTAL KOACH INC.)	1998 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford F450. de Ford F550. 1991 à 2005 modèles Ford Excursion, 120' à 140' d'extension. 2000 et modèles plus récents sur châssis International.	Tous les autres modèles. générales sur la	Voir les INC. 1999 et explications page couverture.
METROTRANS les CORPORATION	Mai 1992 à 1999 modèles Classic fabriqués sur châssis Ford. 1996 à 1999 modèles Eurotrans sur châssis Spartan. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres modèles.	Voir
MOTOR COACH les INDUSTRIES	Tous les modèles "MCI". Tous les modèles "TMC" sauf modèles "RTS". explications "MCI" couverture.	Tous les modèles "RTS". générales sur la page	Voir
TRANSPORTATION MANUFACTURING CORP. "TMC"			
NEW FLYER INDUSTRIES	Tous les modèles.		Voir les explications

générales sur la page couverture.

NOVABUS CORPORATION	Juin 1997 et modèles plus récents "RTS". Tous les modèles Classic et Nova LFS. générales sur la page couverture.	Tous les autres modèles.	Voir les explications
ONTARIO BUS INDUSTRIES	Tous les modèles.		Voir les INC. explications générales sur la page
(BUS INDUSTRIES OF AMERICA)			
ORION BUS INDUSTRIES	1995 et modèles plus récents. Tous les autobus Orion VII avec le système de ceinture de	Tous les autres INC. modèles. sécurité à 2 points.	
PREVOST CAR INC.	Tous les modèles.		Voir les explications
SETRA	Tous les modèles séries 200. les modèles.	Tous les autres explications générales sur la page couverture.	Voir
SONIC ENGINEERING LTD.	Trolley bus. les modèles.	Tous les autres explications générales sur la	Voir
STARCRAFT BUS AND DIVISION OF NI TRANSPORTS CANADA	Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu Traîné).	Tous les autres modèles.	Voir les MOBILITY explications

NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

34

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
FOREST RIVER	Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné). Autobus sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné).		générales sur la page couverture.
STARCRAFT AUTOMOTIVE	2000 et 2001 autobus adaptés, pnbv de plus de 10 000 lbs, sur châssis Ford (plancher surbaissé Elf). 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 11 500 lbs (sans essieu porteur). 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14 050 lb (sans essieu porteur). Autobus 2001 sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné). 2001 et modèles plus récents de fourgons accessibles par fauteuil roulant avec un plancher surbaissé pour entrée latérale sur Chevrolet Venture ou Pontiac Transport. 2005 et modèles plus récents de Starcruiser XLT, Starquest et Allstar.	Tous les autres modèles.	Voir les GROUP, INC. explications générales sur la page couverture.
SUPREME CORPORATION	Avril 1991 et modèles plus récents de Startrans et Senator châssis Ford. 2000 et autobus plus récents sur châssis Freightliner faits sur commande. 2003 autobus sur châssis tronqué GMC à roues arrière jumelées, pnbv maximum 12,300 lbs.	Tous les autres explications	Voir les fabriqués sur générales sur la page couverture.
TERRA TRANSIT	1996 à 2001 modèles Terra transit 1 bâtis sur châssis Ford. Maximum 14,050 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis Ford E-450, jusqu'à 14,050 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C3500, jusqu'à 12,300 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C4500, jusqu'à 17,500 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM	Tous les autres modèles.	Voir les TURTLE TOP explications générales sur la page couverture.

C5500, jusqu'à 26,500 lbs.
 2005 et modèles plus récents Odyssey XL bâtis sur châssis
 General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles plus
 récents Van Terra bâtis sur châssis Ford
 E350 PNBV 10,000 lbs et plus
 2005 et modèles plus récents Terra Transport bâtis sur
 châssis General Motors C3500 DRW
 2005 et modèles plus récents Limo Coach bâtis sur châssis
 Ford E450 ou General Motors C5500 2005 et modèles plus
 récents Odyssey MPV bâtis sur châssis Ford E450 ou General
 Motors C3500 DWR
 2005 et modèles plus récents Odyssey XL MPV bâtis sur
 châssis General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles
 plus récents Van Terra MPV bâtis sur châssis Ford E350
 DRW ou General Motors C3500 DRW

THE SULLY CORPORATION 1998 et modèles plus récents de Comtrans sur chassis Ford.
 les modèles.

Tous les autres Voir
 explications générales sur la

page couverture.

THOMAS BUS Tous les modèles.
 générales sur la page couverture.

Voir les explications

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
 INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
 PRÉAVIS.**

35

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
THOMAS DENNIS CO. LLC. Mars 2002 et modèles précédents de SLF 200 & CL Prior. les modèles.	page couverture.	Tous les autres	Voir explications générales sur la
THOMPSON COACH les modèles	2007 et modèles plus récents "Classe A" explications générales sur la page couverture.	Tous les autres	Voir
U.S. BUS les modèles.	1996 à 2002 modèles Sturdy bus sur châssis Ford. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres	Voir
VAN HOOL	1996 et modèles plus récents T840, T845. 1997 et modèles plus récents T940, T945. et modèles plus récents T2140 et T2145. récents C2045.	Tous les autres modèles. générales sur la 2002 et modèles plus page couverture.	Voir les explications 1998
VULCAN COACH CORPORATION les modèles.	1999 et modèles plus récents sur châssis Prevost. modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir explications générales sur la

**NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT
 INADMISSIBLES.**

SECTION 7 - AUTOBUS SCOLAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AUTOBUS GIRARDIN INC.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007. explications modèles.	Tous les autres	Voir les
BLUE BIRD BODY CO. USA	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Tous les autres	Voir les

explications CANADIAN BLUE BIRD modèles.		générales sur la page couverture.
IC CORPORATION	Modèles 2003 et plus récents fabriqués avant Avril 2007 sur châssis International, avec pnbv page 10,000lbs (4536kg) et plus.	Tous les autres modèles. couverture.
LES ENTREPRISES MICHEL	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Voir les explications générales sur la
explications CORBEIL	générales sur la page couverture.	Voir les
THOMAS BUILT BUSES LTD.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Voir les explications générales
sur la page couverture.		

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS SCOLAIRES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

36

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES

Incluant les mobbylottes et les scooters (Voir Section 9 pour les motocyclettes à usage restreint)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
APRILIA SPA	2000 Aprilia RSV Mille 1000 2003 Coponord 1000, SR50 (LSM). page 2004 Scarabeo 50, SR50 (LSM), ETV 1000 Caponord, RSV 150, Atlantic 200, Scarabeo 500.	Tous les autres modèles. couverture. mille, RSV mille factory, Mojito	Voir les explications générales sur la
BMW	Tous les modèles.		Voir les explications
générales sur la page couverture.			
BOSS HOSS CYCLE INC.	1995 À 2006 Tous les modèles. 2000 À 2006 Tryke (3 roues). page 2006 BHC-3 ZZ4, BHC-3 502	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la
BUELL	1995 À 2006 Tous les modèles explications modèles.	Tous les autres générales sur la page couverture.	Voir les
CRONO MOTORCRAFT /	2001 ET 2002 Modèles QM50 QT & QM. 2001 ET 2002 Modèles Predator, Atlantis & Revolution de Derbi. 2003 Modèles GP1, Atlantis, Boulevard, GPR de Derbi. 2004 Modèles GP1, Boulevard, GPR. 2005 Modèles Derbi Atlantis City 50 LSM & Derbi Atlantis Bullet 50 LSM GRP 2006 Modèles Derbi Atlantis City 50 & Derbi Atlantis Bullet 50. 2006 ET 2007 Modèles Derbi Boulevard 150.	Tous les autres modèles.	Voir les explications DERBI générales sur la page couverture.
DUCATI	1992 ET 1993 Modèles 750ss. 1992 À 1997 Modèles 748, 750 sport, M750, 851 sport, 888 page sport, 900 super sport, 900 Elefant, M900, 907 I.E. Paso & 916. 1998 Modèles 916, 748, M750, M900, 900SS/CR & ST2. modèles, 1999 ET 2000 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, communiquer ST2 & ST4. Ducati North 2001 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2, afin de ST4, M600, V2/750S & Hyper Monster.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la couverture. 2008 veuillez avec America
	er si le 2002 À 2007 Tous les modèles.		détermin véhicule
	est VOIR NOTES.		admissib
	le pour l'importation au		Canada.
EVT TECH	2003 À 2006 Modèles EVT 168 & EVT 4000E, LSM. explications modèles.	Tous les autres générales sur la page couverture.	Voir les
HARLEY DAVIDSON #	Tous les modèles. explications (voir notes)	générales sur la page couverture.	Voir les

#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.

HONDA Tous les modèles.
générales sur la page couverture.

Voir les explications

INDIAN MOTORCYCLE COMPANY 1999 À 2004 Modèles Spirt, Scout & Chief. modèles.

Tous les autres générales sur la page

Voir les explications

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

37

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
KAWASAKI générales sur la page couverture.	Tous les modèles.		couverture. Voir les explications
KTM	2003 Modèles 640 LC4 Supermoto, 640 LC4 Adventure, 640 LC4 Enduro & 640 Duke. page 2004 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE, 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2005 ET 2006 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE (LC4), 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2006 Modèles 950 SUPERMOTO (LC8) 2007 Modèles 400 EXC, 450 EXC, 525 EXC, 640 ADVENTURE, 950 SUPERMOTO, 950 SUPER ENDURO, 990 ADVENTURE, 990 ADVENTURE S & 990 SUPER DUKE	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la
MOTO GUZZI	1993 Modèles California III, 1100CC & Sport 1100CC. 1993 À 1995 Modèles Daytona. page 1994 ET 1995 Modèles Guzzi 1000 SPIII, Strada 1000, 1000S, & California III. 2000 À 2002 Modèles V11 sport, Quota 1100 ES, California "Jackal" & California Special. 2003 Modèles V11 sport, Le Mans, California Stone, California Special sport, California EV. 2004 ET 2005 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la couverture.
PIAGGIO & C. S.P.A.	2002 À 2005 Vespa ET-2, LSM. 2004 ET 2005 Vespa ET-4. page 2005 Grandturismo - 200CC. 2005 Vespa PX150	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la
POLARIS INDUSTRIES	2000 À 2003 V92C 2003 CLASSIC CRUISER, TOURING CRUISER ET VICTORY modèles. VEGAS 2004 TOURING CRUISER, VEGAS, ARLEN NESS ET KINGPIN 2005 Tous les modèles 2006 TOURING CRUISER, KINGPIN, VEGAS, VEGAS EIGHTBALL, HAMMER, VX ETNESS VX 2007 Victory	Tous les autres	Voir les explications INC. générales sur la page couverture.
SUZUKI # (voir notes) générales sur la page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications

#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.

TOMOS	1999 À 2002 Targa LX, Targa et Sprint. 2000 ET 2001 Bullet et TTLX. page couverture.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la
TRIUMPH	Tous les modèles. générales sur la page couverture.		Voir les explications
YAMAHA	Tous les modèles.		Voir les explications

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

38

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
------------	-------------	---------------	-------

générales sur la
page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE MOTOCYCLETTES (incluant les mobylettes et les scooters) QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT

LES FABRICANTS DE	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 3 (VTT) DE QUINZE (15) ANS.		AUCUN N'EST ROUES ADMISSIBLE. DE MOINS	
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 4 décembre 2004 ROUES (VTT)	Voir Notes. doivent porter un NIV alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
MOTOCYCLETTES DE COMPÉTITION	TOUS LES MODÈLES.		Voir les explications à la page 4 -Dans la Section 2 Général.
TOUTES AUTRES MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT (comprend la majorité des	Voir Notes. composition de la norme NSVAC 115.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
décembre 2004 motocyclettes miniatures doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition et les de la norme NSVAC 115. motocyclettes conçues pour usage hors-route.)			Les véhicules fabriqués après le 1er décembre 2004 de style «pocket bike», «mini-bike», caractères conforme aux conditions de composition et les de la norme NSVAC 115. motocyclettes conçues pour usage hors-route.)

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

39

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS

Véhicules ambulanciers - Véhicules d'urgence pour le transport de personnes requérant des soins médicaux. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur adapté, etc. Les unités de type I sont fabriqués à partir d'un châssis-cabine sur lequel est monté un fourgon modulaire. Les unités de type II sont fabriqués sur des fourgonnettes Ford, GM ou Chrysler, avec un Poids Nominal Brut du Véhicule (PNBV) de moins de 4536 kg, tel qu'indiqué sur l'étiquette de conformité. Les unités de type III sont fabriqués à partir d'une fourgonnette tronquée sur laquelle est installé un fourgon modulaire.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED RESPONSE	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir les explications générales sur la page couverture.
BRAUN INDUSTRIES	1998 et modèles plus récents de type I et III. VÉHICULES	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir les explications générales sur la page couverture. INCORPORATED
CRESTLINE COACH LTD.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
LES PLASTIQUES	Type I et III. (voir notes). VÉHICULES	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture. FLEXIBULB INC.
MALLEY INDUSTRIES INC.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MCCOY MILLER	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III. 1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II fabriqués fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications sur grandes explications générales sur la page couverture.
MEDTEC AMBULANCE	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture. CORPORATION
NOVACENTRE LTÉE	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture. TECHNOLOGIE
PAUL DEMERS & FILS INC.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PRIDE BODIES LTD.	1999 (1er octobre 1999) et plus récents de type I et III (voir VÉHICULES	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les notes). explications générales sur la page couverture.
PROFESSIONAL LTD.	2000 (1er janvier 2000) et plus récents de type I et III (voir notes). VÉHICULES	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture. COMPONENTS
PROTEK BODIES LTD.	Type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		VÉHICULES	
		expl ications AMBULANCIERS. gén érales sur la page couverture.	
ROAD RESCUE	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir VÉHICULES	TOUS LES AUTRES Voir les notes). expl ications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.	
TRI-STAR INDUSTRIES LTD.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES expl ications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.	
TVR TECHNOLOGIES INC.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES expl ications AMBULANCIERS. gén érales sur la page couverture.	
WHEELED COACH	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir VÉHICULES 1998 (1er août 1998) et plus récents de type II, modèles Crusader (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les notes). expl ications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.	
WILCOX BODIES	Type I at III (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES expl ications AMBULANCIERS gén érales sur la page couverture.	

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AMBULANCES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception : a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire; b) des remorques à châssis surbaissé; et c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED WELDING & MANUFACTURING INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

ALLOY CUSTOM PRODUCTS
couverture.

Tous les modèles

ST 79, St 9, ST 10

Voir les explications générales sur la page

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

41

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER
SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA
NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales,
paragraphe #10 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ALUMINUM CARGO TRAILERS, INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
BARRETT TRAILERS, INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
BEALL TRAILERS OF CALIFORNIA, INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
BEHNKE ENTERPRISES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
BISON MANUFACTURING, LLC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
CHAPARRAL MANUFACTURING INC	Tous les modèles	Classic FB-1 Classic CD-1	Voir les explications générales sur la page couverture.
CHEETAH CHASSIS CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
CORNELIUS MFG. (CORN PRO) couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
COTTRELL, INC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
DAKOTA MFG. CO. INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
DAKOTA TRAILER MANUFACTURING INC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
EAGER BEAVER couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
EAST MANUFACTURING CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
FAB TEC INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
FEATHERLITE MFG. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
FONTAINE TRAILER COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
FRIESEN WELDING couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
GREAT DANE TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
GROUND HEATERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
H & H TRAILER CO.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page

couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

42

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
HACKNEY / UNE FILIALE DE SPECIALIZED VEHICLES CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HALLIBURTON COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HAULMARK IND. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
HAWKEYE LEISURE TRAILERS LIMITED D.B.A HLT LIMITED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HEIL TRAILER INTERNATIONAL couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HILLSBORO INDUSTRIES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HOMESTEADER INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KANDI KOUNTRY EXPRESS LTD, DBA TOWMASTER TRAILERS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KENTUCKY MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
LEDWELL & SON ENTERPRISES couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LOAD KING - UNE FILIALE DE CMI TEREX couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LUFKIN INDUSTRIES, INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
MANAC TRAILERS USA, INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
MERRITT EQUIPMENT CO. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
MGS INCORPORATED couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
M.H. EBY INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
NELSON MANUFACTURING COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
NEWMAR CORPORATION (95745) couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
PALMER MACHINE WORKS INC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
PETERSON PACIFIC CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
PLAY-MOR TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
POLAR TANK TRAILER INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
REINKE MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles. page couverture.		Voir les explications générales sur la INC.
ROAD SYSTEMS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
ROGERS BROTHERS CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
SKYLINE R.V. CORP couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
SNAKE RIVER TRAILER COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
STAR TRAILERS couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
STOUGHTON TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
STRICK CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TALBERT MANUFACTURING INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TEREX LOAD KING couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
THE CHARLES MACHINE WORKS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TIMPTE INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TRAIL KING INDUSTRIES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TRANSCRAFT CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TRUCK EQUIPMENT SERVICE COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
UTILITY TRAILER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles. page couverture.		Voir les explications générales sur la
VALLEY TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
VERMEER MANUFACTURING COMPANY couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
WABASH NATIONAL CORPORATION couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
WALKER STAINLESS EQUIPMENT CO.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
WESTERN TRAILER CO. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
WESTMOR INDUSTRIES LLC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
WILSON TRAILER COMPANY (SIOUX CITY, IOWA)	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
WISDOM INDUSTRIES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
WITZCO TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
X-L SPECIALIZED TRAILERS INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page

SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule, sont inadmissibles.

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / JEEP	2008 Camion Dodge Dakota. [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications EAGLE / générales, paragraphes #4(3) et #9.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales. fabricant
FORD MERCURY	MODÈLES ECONOLINE: 2008 E-150 familiale si les positions 5, 6, et 7 sont (E11), (E31) ou (S31). [SIE](voir notes) 2008 E-150, E-250 et E350 Cargo vans si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E14), (E24), (S24), (E34), ou (S34). [SIE](voir notes) Tous les autres modèles si équipés du Système d'immobilisation Anti-vol Securilock de Ford.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE

2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>MODÈLES F-SUPER DUTY: 2008 F-250 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F20) et (F21). [SIE] (voir notes) 2008 F-250 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (X20) et (X21). [SIE] (voir notes) 2008 F-250 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W20) et (W21). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F30) et (F31). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6, et 7 du NIV sont (X30) et (X31). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W30) et (W11). [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles si équipés du Système Anti-vol Securilock de Ford.</p>		
GENERAL MOTORS / SATURN	2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes) générales.		Voir la section des explications [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
HONDA / ACURA	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
LINCOLN	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
MAZDA	2008 Camions B-Series 2.3L. [SIE] (voir [SIE]: Voir la section des explications 2008 Tous les autres modèles. #9.		Voir la section des explications générales. notes) générales, paragraphes #4(3) et
MERCEDES-BENZ	Voir notes.	Voir notes.	Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz et a indiqué que les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite
MERCURY			VOIR FORD
NISSAN / INFINITI	2008 Pick-up 2008 Titan		Voir la section des explications générales.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
TOYOTA	2007 ET 2008 Tundra, si fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Tacoma. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
VOLVO	VOIR NOTES		VoirVOLVO Tous les modèles Voir -la section des explications générales.

IMPORTANT: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous générales.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

2007 (suite)

FABRICANT ——— ADMISSIBLES ——— INADMISSIBLES ——— NOTES

désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation.

SECTION 13 - MOTONEIGES

TOUS LES FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MOTONEIGES lettre du fabricant est nécessaire. Doivent s'enregistrer au programme du RVI.	TOUS LES MODÈLES		L'étiquette de conformité ou l'étiquette du SSCC, ou une
MOTONEIGES DE COMPÉTITION général.	TOUS LES MODÈLES.		Voir les explications à la page 4 -dans la section 2
TRAÎNEAUX DE MOTONEIGES lettre du fabricant n'est pas nécessaire.	TOUS LES MODÈLES.		L'étiquette de conformité ou l'étiquette du SSCC, ou une Doivent s'enregistrer au programme du RVI.

SECTION 14 - VÉHICULES À BASSE VITESSE

Un véhicule à basse vitesse est alimenté par un moteur électrique qui ne produit aucune émission. Il est conçu pour rouler sur quatre roues, et peut atteindre un maximum de 40 km/heure sur une surface asphaltée et nivelée.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GLOBAL MOTORS / DAIMLER explications CHRYSLER	2000 et modèles Gem précédents, accompagnés d'une lettre de rappel sur le générales sur la page système de retenue. 2001 et modèles plus récents GEM	TOUS LES AUTRES MODÈLES.	Voir les couvertures.

SECTION 15 - VÉHICULES ENDOMMAGÉS

47

IMPORTATION DE VÉHICULES ENDOMMAGÉS CONFORMES AUX NORMES AMÉRICAINES

L'importateur doit soumettre un document valide "Certificate of Title" d'une autorité d'immatriculation d'un État américain.

Aux fins d'importation, il y a trois types de certificats de titre:

- 1) réparable, etc., 2) rebut, etc., et 3) titre libre.

Véhicules de récupération - Le titre indique reconstruisable, réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE	ADMISSIBLE COMME PIÈCES	INADMISSIBLE
Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.	Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE	Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme

On peut le déclarer comme "véhicule".

INADMISSIBLE. ou INADMISSIBLE. On peut l'importer comme pièces en remplissant un Formulaire 3.

On ne peut pas le déclarer comme "véhicule", mais uniquement comme "pièces" en remplissant un Formulaire 3. comme

Le statut d'un véhicule déclaré "DÉMONTÉ POUR LES PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne pourront jamais être immatriculés.

Titre libre - Le titre indique libre.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE

Le titre indique "libre" Le véhicule véhicule figure sur la liste CL9203 comme comme ADMISSIBLE.

On peut le déclarer comme "véhicule" ou "pièces".

ADMISSIBLE COMME PIÈCES

Le titre indique "libre" Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. On peut l'importer pièces en remplissant un Formulaire 3.

"véhicule" ni "pièces". L'importation Le statut d'un véhicule déclaré comme "DÉMONTÉ POUR LES PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne pourront jamais être immatriculés.

INADMISSIBLE

Le titre indique "libre". Le figure sur la liste CL9203 INADMISSIBLE. comme

On ne peut pas le déclarer comme sera refusée.

Pièces seulement - Le titre indique rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE

Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur CL9203 comme ADMISSIBLE.

Ne peut pas être déclaré come "véhicule".

ADMISSIBLE COMME PIÈCES

Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. Il doit être déclaré comme "pièces".

Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".

INADMISSIBLE

Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc.". Le véhicule figure sur la liste la liste CL9203 comme INADMISSIBLE. Il doit être déclaré comme

Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

48

Vous pouvez communiquer avec le **Registraire des importés (RVI)** à l'adresse suivante:
véhicules importés

M9C 5K7
Nord: 1-888-848-8240 (ANGLAIS ET
l'extérieur de l'Amérique du Nord: (416) 626-1803
983-3700 (FRANÇAIS) Courrier électronique: info@riv.ca

Vous pouvez communiquer avec **Transports Canada** à suivante:

Transports Canada
Importation des véhicules
Tour C
Place de Ville

Si vous avez des questions sur les exigences de l'**Agence véhicules des services frontaliers du Canada (ASFC) Registraire des** vous pouvez vous adresser à : **405 The West Mall, Suite 400 Agence des services frontaliers du Canada Toronto, Ontario** **Système d'information automatisé des douanes En Amérique du (SIAD) FRANÇAIS** Tél.: **(204) 983-3500 (ANGLAIS) De (506) 636-5064 (ANGLAIS) Site Internet: http://www.riv.ca (204) (506) 636-5067 (FRANÇAIS)**

Pour téléphoner sans frais **d'autres endroits au l'adresse Canada** composez le **1-800-461-9999 (anglais) ou le 1-800-959-2036 (français)**. Vous pouvez également communiquer avec le bureau local des **services frontaliers du Canada**.

Les numéros de téléphone figurent dans les pages bleues de 330,

**rue Sparks
Ottawa ON K1A 0N5**

l'annuaire téléphonique.

**Téléphone: DE L'INTÉRIEUR DU CANADA: 1-800-333-0371 DE
L'EXTÉRIEUR DU CANADA: (613) 998-8616 Télécopieur : (613) 998-
4831 Site Internet: <http://www.tc.gc.ca>**

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.